

 <p>esCH Secrétariat Annonce publique de la séance : le 6 mars 2026 Convocation des conseillers : le 6 mars 2026</p> 	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette</p> <p style="text-align: center;"><u>Séance du 13 mars 2026</u></p> <p>Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Ben Funck, Steve Faltz, Enesa Agovic, Sacha Pulli, Joy Weyrich, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramededovic, Aldin Avdic, Conseillers, Laetitia La Vecchia, Secrétaire générale adjointe Excusés : Liz Braz, Pascal Bermes, Marc Baum, Conseillers</p>
--	---

Le Conseil Communal;

**Objet : 9.4. Relevés et rôles supplétifs de l'impôt foncier;
décision**

Vu le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2020 à 2025 au montant de 5.678,30.-€ ;

Vu la procuration remise par Monsieur le conseiller communal Pascal Bermes, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le bourgmestre Christian Weis ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Liz Braz, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Steve Faltz ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

**décide
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2020 à 2025 au montant de 5.678,30.-€.

La présente n'est pas sujette aux procédés de tutelle de l'autorité supérieure.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 20/03/2026
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général / Bourgmestre

